**Accueillez les apprentis, stagiaires et jeunes actifs à la recherche d’un logement temporaire en louant une chambre meublée au sein de votre habitation !**

La communauté de communes a mandaté l’association le Flore Habitat pour développer sur notre territoire un dispositif d’accueil des 15-30 ans « Hébergement Temporaire chez l’Habitant ».

Ce dispositif permet aux propriétaires ayant une ou des chambres disponibles dans leur résidence principale de les louer pour un temps court.

L’association Le Flore assure la promotion du dispositif et la gestion contractuelle entre hébergeurs et loueurs. Le temps d’hébergement est flexible, de quelques jours à plusieurs semaines ou mois, et répond aux besoins du jeune hébergé.

Vous possédez une chambre disponible dans votre habitation ?

Vous êtes intéressé par accueillir un jeune locataire ?

Contactez l’association Le Flore Habitat

au **02 43 81 27 55** ou via  contact@leflore.info



